

### SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : No Mix / Ortho One Primer

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Pour ordonnance seulement

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fabricant :

Bisco, Inc. 1100 W Irving Park Road, Schaumburg, IL 60193 USA  
1-847-534-6000, durant les heures d'ouverture normales  
[www.bisco.com](http://www.bisco.com)

##### Représentant CE :

Bisico France, 208, allée de la Coudoulette, 13680 Lançon de Provence, France  
Téléphone : 33-4-90-42-92-92

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC - Centre de communication en cas d'urgence, ouvert 24 h/24  
Amérique du Nord : 1-800-424-9300 Hors Amérique du Nord : 1-703-527-3887, appel en PCV/à frais virés acceptés

### SECTION 2 : Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4 H302  
Toxicité aiguë (dermique), Catégorie 4 H312  
Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2 H315  
Graves lésions/irritations oculaires, Catégorie 1 H318  
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3, Irritation des voies respiratoires H335

Texte intégral des mentions H : voir section 16

##### Effets indésirables physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Nocif par contact cutané. Nocif en cas d'ingestion. Peut irriter les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque de graves lésions cutanées.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage conforme à la réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Composants dangereux :

Méthacrylate de tétrahydrofurfuryl; Acide hydrofluorique, 7% ≤ conc ≤ 60%, solutions aqueuses ; 4-méthoxyphénol hydroquinone ; BisGMA ; Méthacrylate 2-hydroxyéthyle ; 2,2'-[(4-Méthylephényle)Imino]Biséthanol

Mentions de danger (CLP) :

H302+H312 - Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané  
H315 - Provoque une irritation cutanée  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
H318 - Provoque des lésions oculaires graves.  
H335 - Peut irriter les voies respiratoires

# No Mix / Ortho One Primer

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Conseils de prudence (CLP) :

- P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/ brouillards/vapeurs/aérosols
- P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation
- P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
- P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
- P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail
- P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
- P301 - Appeler un médecin, un CENTRE ANTIPOISON en cas de malaise.
- P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon
- P304+P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer
- P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
- P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
- P312 - Appeler un médecin, un CENTRE ANTIPOISON en cas de malaise.
- P321 - Traitement spécifique (voir Premiers secours sur cette étiquette)
- P330 - Rincer la bouche
- P332+P313 - En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin
- P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin
- P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
- P403+P233 - Entreposer dans un endroit bien aéré. Maintenir le conteneur bien fermé.
- P405 - Garder sous clef
- P501 - Éliminer le contenu et le récipient en utilisant les services d'une entreprise autorisée de traitement des déchets dangereux ou dans un centre autorisé de collecte des déchets dangereux, excepté pour les récipients vides nettoyés qui peuvent être éliminés comme des déchets banals, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Méthacrylate de tétrahydrofurfuryl	(N° CAS) 2455-24-5	30 à 50	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335
BisGMA	(N° CAS) 1565-94-2	10 à 30	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317
Méthacrylate 2-hydroxyéthyle	(N° CAS) 868-77-9 (N° CE) 212-782-2 (N° Index CE) 607-124-00-X	10 à 30	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317
2,2'-[4-Méthylphényle]imino]Biséthanol	(N° CAS) 3077-12-1 (N° CE) 221-359-1	1 à 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318
2-N-Morpholinoéthyle méthacrylate	(N° CAS) 2997-88-8 (N° CE) 221-069-5	1 à 5	Eye Irrit. 2, H319
Diméthacrylate de bisphénol A	(N° CAS) 3253-39-2 (N° CE) 221-846-9	1 à 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335
Acide hydrofluorique, 7% <= conc <= 60%, solutions aqueuses	(N° CAS) 7664-39-3 (N° CE) 231-634-8 (N° Index CE) 009-003-00-1	< 1	Acute Tox. 2 (Oral), H300 Acute Tox. 1 (Dermal), H310 Acute Tox. 2 (Inhalation), H330 Acute Tox. 2 (Inhalation:vapour), H330 Skin Corr. 1A, H314
4-méthoxyphénol hydroquinone	(N° CAS) 150-76-5 (N° CE) 205-769-8 (N° Index CE) 604-044-00-7	< 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317

#### Limites de concentration spécifiques :

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Acide hydrofluorique, 7% <= conc <= 60%, solutions aqueuses	(N° CAS) 7664-39-3 (N° CE) 231-634-8 (N° Index CE) 009-003-00-1	( 0,1 =<C < 1) Eye Irrit. 2, H319 ( 1 =<C < 7) Skin Corr. 1B, H314 ( C >= 7) Skin Corr. 1A, H314

# No Mix / Ortho One Primer

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Texte intégral des mentions H : voir section 16

### SECTION 4 : Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après inhalation	: Évacuer la victime et lui faire respirer de l'air frais, et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Irritation. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Graves lésions oculaires.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible d'émanations toxiques.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

### SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Utiliser une matière absorbante pour absorber les liquides déversés.  
Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

### SECTION 7 : Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter un équipement de protection individuel. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs.  
Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.

# No Mix / Ortho One Primer

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

<b>Acide hydrofluorique, 7% &lt;= conc &lt;= 60%, solutions aqueuses (7664-39-3)</b>		
UE	IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )	1,5 mg/m <sup>3</sup> (Fluorure d'hydrogène ; UE ; Valeur limite d'exposition moyenne pondérée sur 8 heures ; Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle)
UE	IOELV TWA (ppm)	1,8 ppm (Fluorure d'hydrogène ; UE ; Valeur limite d'exposition moyenne pondérée sur 8 heures ; Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle)
UE	IOELV STEL (mg/m <sup>3</sup> )	2,5 mg/m <sup>3</sup> (Fluorure d'hydrogène ; UE ; Valeur à court terme ; Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle)
UE	IOELV STEL (ppm)	3 ppm (Fluorure d'hydrogène ; UE ; Valeur à court terme ; Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle)
Belgique	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	1,5 mg/m <sup>3</sup> (Fluorure d'hydrogène) ; Belgique ; Valeur limite d'exposition moyenne pondérée sur 8 heures)
Belgique	Valeur limite (ppm)	1,8 ppm (Fluorure d'hydrogène) ; Belgique ; Valeur limite d'exposition moyenne pondérée sur 8 heures)
Belgique	Valeur courte durée (mg/m <sup>3</sup> )	2,5 mg/m <sup>3</sup> (Fluorure d'hydrogène) ; Belgique ; Valeur à court terme)
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	3 ppm (Fluorure d'hydrogène) ; Belgique ; Valeur à court terme)
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	1,5 mg/m <sup>3</sup> (Fluorure d'hydrogène ; France ; Valeur limite d'exposition moyenne pondérée sur 8 heures ; VRC : Valeur réglementaire contraignante)
France	VME (ppm)	1,8 ppm (Fluorure d'hydrogène ; France ; Valeur limite d'exposition moyenne pondérée sur 8 heures ; VRC : Valeur réglementaire contraignante)
France	VLE (mg/m <sup>3</sup> )	2,5 mg/m <sup>3</sup> (Fluorure d'hydrogène ; France ; Valeur à court terme ; VRC : Valeur réglementaire contraignante)
France	VLE (ppm)	3 ppm (Fluorure d'hydrogène ; France ; Valeur à court terme ; VRC : Valeur réglementaire contraignante)
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 15MIN (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup> (Fluorure d'hydrogène (en tant que F) ; Pays-Bas ; Valeur à court terme ; Valeur limite d'exposition professionnelle permise ; en tant que F)
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 15MIN (ppm)	1,2 ppm (Fluorure d'hydrogène (en tant que F) ; Pays-Bas ; Valeur à court terme ; Valeur limite d'exposition professionnelle permise ; en tant que F)
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	1,5 mg/m <sup>3</sup> Fluorure d'hydrogène (en tant que F) ; Royaume Uni ; Valeur limite d'exposition moyenne pondérée sur 8 heures ; Limite d'exposition professionnelle (EH40/2005)
Royaume Uni	WEL TWA (ppm)	1,8 ppm Fluorure d'hydrogène (en tant que F) ; Royaume Uni ; Valeur limite d'exposition moyenne pondérée sur 8 heures ; Limite d'exposition professionnelle (EH40/2005)
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m <sup>3</sup> )	2,5 mg/m <sup>3</sup> Fluorure d'hydrogène (en tant que F) ; Royaume Uni ; Valeur à court terme ; Limite d'exposition professionnelle (EH40/2005)
Royaume Uni	WEL STEL (ppm)	3 ppm Fluorure d'hydrogène (en tant que F) ; Royaume Uni ; Valeur à court terme ; Limite d'exposition professionnelle (EH40/2005)
USA - ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	0,5 ppm (Fluorure d'hydrogène, en tant que F ; USA ; Valeur limite d'exposition moyenne pondérée sur 8 heures ; Valeurs limites d'exposition (VLE) - Valeur adoptée)
USA - ACGIH	ACGIH Plafond (ppm)	2 ppm (Fluorure d'hydrogène, en tant que F ; USA ; Valeur momentanée ; Valeurs limites d'exposition (VLE) - Valeur adoptée)
<b>4-méthoxyphénol hydroquinone (150-76-5)</b>		
Belgique	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup> (4-méthoxyphénol ; Belgique ; Valeur limite d'exposition moyenne pondérée sur 8 heures)

# No Mix / Ortho One Primer

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

4-méthoxyphénol hydroquinone (150-76-5)		
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup> (4-méthoxyphénol ; France ; Valeur limite d'exposition moyenne pondérée sur 8 heures ; VL: Valeur non réglementaire indicative)
USA - ACGIH	ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup> (4-méthoxyphénol ; USA; Valeur limite d'exposition moyenne pondérée sur 8 heures ; Valeurs limites d'exposition (VLE) - Valeur adoptée)

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés :

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

#### Protection des mains :

Gants de protection

#### Protection oculaire :

Masque oculaire de protection

#### Protection de la peau et du corps :

Porter un vêtement de protection approprié

#### Protection des voies respiratoires :

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement :

Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide visqueux.
Couleur	: Jaune pâle.
Odeur	: Acrylique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

# No Mix / Ortho One Primer

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### SECTION 10 : Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

#### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

### SECTION 11 : Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Oral : Nocif en cas d'ingestion.  
Toxicité aiguë (dermique) : Dermique: Nocif par contact cutané.  
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

ATE CLP (oral)	1122,5444340505 mg/kg poids corporel
ATE CLP (dermique)	1183,4319526627 mg/kg poids corporel

<b>2-N-Morpholinoéthyle méthacrylate (2997-88-8)</b>	
DL50 orale rat	N/A
DL 50 cutanée rat	N/A
DL50 cutanée lapin	N/A
CL50 inhalation rat (ppm)	N/A
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	N/A mg/l/4h
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	N/A mg/l/4h

<b>4-méthoxyphénol hydroquinone (150-76-5)</b>	
DL50 orale rat	1 600 mg/kg (Rat)

<b>Méthacrylate 2-hydroxyéthyle (868-77-9)</b>	
DL50 orale rat	5 564 mg/kg poids corporel (Rat ; Valeur expérimentale)
DL50 cutanée lapin	> 5 000 mg/kg poids corporel (Lapin ; Valeur expérimentale)

<b>Diméthacrylate de bisphénol A (3253-39-2)</b>	
DL50 orale rat	> 5 000 mg/kg (Rat)

<b>2,2'-[(4-Méthylephényl)Imino]Biséthanol (3077-12-1)</b>	
DL50 orale rat	960 mg/kg (Rat ; Documentation)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque de graves lésions cutanées.  
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.  
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé  
Cancérogénicité : Non classé  
Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Peut irriter les voies respiratoires.  
(exposition unique)

<b>2-N-Morpholinoéthyle méthacrylate (2997-88-8)</b>	
LOEL (oral, rat)	N/A mg/kg de poids corporel
LOEL (cutané, rat/lapin)	N/A mg/kg de poids corporel
LOAEC (inhalation, rat, gaz)	N/A ppmv/4h
LOAEC (inhalation, rat, vapeur)	N/A mg/l/4h
LOAEC (inhalation, rat, poussière/brouillard/fumée)	N/A mg/l/4h

# No Mix / Ortho One Primer

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé  
(exposition répétée)

<b>2-N-Morpholinoéthyle méthacrylate (2997-88-8)</b>	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	N/A mg/kg de poids corporel/jour
LOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	N/A mg/kg de poids corporel/jour
LOAEC (inhalation, rat, gaz, 90 jours)	N/A ppmv/6 h/jour
LOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	N/A mg/l/6 h/jour
LOAEC (inhalation, rat, poussière/brouillard/émanations, 90 jours)	N/A mg/l/6 h/jour

Danger par aspiration : Non classé

### SECTION 12 : Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Toxicité aquatique aiguë : Non classé

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

<b>Méthacrylate de tétrahydrofurfuryl (2455-24-5)</b>	
CL50 poisson 1	34,7 mg/l (CL50; 96 h ; Pimephales promelas)

<b>4-méthoxyphénol hydroquinone (150-76-5)</b>	
CL50 poisson 1	28,5 mg/l (CL50; 96 h ; Salmo gairdneri)
CE50 Daphnie 1	2,2 mg/l (CE50; 48 h)
Seuil toxique algues 2	4,4 mg/l (CE0)

<b>Méthacrylate 2-hydroxyéthyle (868-77-9)</b>	
CL50 poisson 1	227 mg/l (CL50; 96 h)
CE50 Daphnie 1	171 mg/l (NOEC; OCDE 202 : Daphnia sp. Essai d'immobilisation immédiate; 48 h ; Daphnia magna ; Système statique ; Eau douce ; Valeur expérimentale)
CE50 Daphnie 2	380 mg/l (CE50; OCDE 202 : Daphnia sp. Essai d'immobilisation immédiate; 48 h ; Daphnia magna ; Système statique ; Eau douce ; Valeur expérimentale)
Seuil toxique algues 1	836 mg/l (ErC50; OCDE 201 : Algues, essai d'inhibition de la croissance ; 72 h ; Pseudokirchneriella subcapitata ; Système statique ; Eau douce ; Valeur expérimentale)
Seuil toxique algues 2	345 mg/l (EbC50; OCDE 201 : Algues, essai d'inhibition de la croissance ; 72 h ; Pseudokirchneriella subcapitata ; Système statique ; Eau douce ; Valeur expérimentale)

<b>2,2'-[(4-Méthylephényle)lmino]Biséthanol (3077-12-1)</b>	
CL50 poisson 1	> 100 mg/l (CL50; 96 h ; Brachydanio rerio)

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>Méthacrylate de tétrahydrofurfuryl (2455-24-5)</b>	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité dans l'eau : aucune donnée disponible. Aucune données (de test) n'est disponible concernant la mobilité de la substance.

<b>Acide hydrofluorique, 7% &lt;= conc &lt;= 60%, solutions aqueuses (7664-39-3)</b>	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: non applicable. Aucune donnée (de test) n'est disponible concernant la mobilité des composants.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	Non applicable
Demande chimique en oxygène (DCO)	Non applicable
DThO	Non applicable

<b>4-méthoxyphénol hydroquinone (150-76-5)</b>	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau. Produit biodégradable dans le sol. Photodégradation dans l'air.
DBO (% de DThO)	0,57

<b>Méthacrylate 2-hydroxyéthyle (868-77-9)</b>	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau. Biodégradabilité dans le sol : aucune donnée disponible. Adsorption dans le sol.

<b>Diméthacrylate de bisphénol A (3253-39-2)</b>	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité dans le sol : aucune donnée disponible.

<b>2,2'-[(4-Méthylephényle)lmino]Biséthanol (3077-12-1)</b>	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité dans l'eau : aucune donnée disponible. Aucune données (de test) n'est disponible concernant la mobilité de la substance. Photolyse dans l'air.

# No Mix / Ortho One Primer

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>Méthacrylate de tétrahydrofurfuryl (2455-24-5)</b>	
Log Pow	1,3
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).
<b>Acide hydrofluorique, 7% &lt;= conc &lt;= 60%, solutions aqueuses (7664-39-3)</b>	
Log Pow	-0,9 (Calculé)
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation : non applicable.
<b>4-méthoxyphénol hydroquinone (150-76-5)</b>	
Log Pow	1,34 à 1,58 (Valeur expérimentale)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).
<b>Méthacrylate 2-hydroxyéthyle (868-77-9)</b>	
BCF poissons 1	1,3 à 1,5 (BCF)
Log Pow	-0,55 à 0,49 (0,42; Valeur expérimentale ; OCDE 107 : Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Méthode par agitation en flacon ; 25 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Potentiel de bioaccumulation faible (BCF < 500).
<b>Diméthacrylate de bisphénol A (3253-39-2)</b>	
Log Pow	5,3 (QSAR)
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée de bioaccumulation disponible
<b>2,2'-[(4-Méthylephényle)Imino]Biséthanol (3077-12-1)</b>	
Log Pow	1,09 (Valeur expérimentale)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets indésirables

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

## SECTION 14 : Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: Non applicable
N° ONU (IMDG)	: Non applicable
N° ONU (IATA)	: Non applicable
N° ONU (ADN)	: Non applicable
N° ONU (RID)	: Non applicable

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (RID)	: Non applicable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

#### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable



# No Mix / Ortho One Primer

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable

Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable

Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable

Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport terrestre

Aucune donnée disponible

#### - Transport maritime

Aucune donnée disponible

#### - Transport aérien

Aucune donnée disponible

#### - Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

#### - Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15 : Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. UE-Réglementations

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

##### Allemagne

VwVwS, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) 3, Présente un très grave danger pour l'eau (Classification selon la VwVwS, Annexe 4)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV : N'est pas soumis à 12. BImSchV (Ordonnance sur les incidents dangereux)

##### Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé

# No Mix / Ortho One Primer

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting : Aucun des composants n'est listé  
giftige stoffen – Ontwikkeling

### Danemark

Recommandations réglementation danoise : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs  
Les femmes enceintes ou allaitantes qui travaillent avec le produit ne doivent pas être en contact direct avec le produit.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

## SECTION 16 : Autres informations

Date de révision :

Texte intégral des phrases H et EUH :

Acute Tox. 1 (Dermal)	Toxicité aiguë (dermique), Catégorie 1
Acute Tox. 2 (Inhalation)	Toxicité aiguë (inhalation), Catégorie 2
Acute Tox. 2 (Inhalation:vapour)	Toxicité aiguë (Inhalation : vapeur) Catégorie 2
Acute Tox. 2 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 2
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Eye Dam. 1	Graves lésions/irritations oculaires, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3, Irritation des voies respiratoires
H300	Mortel en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion
H310	Fatal en cas de contact avec la peau
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque des brûlures cutanées et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque de graves lésions cutanées
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H330	Mortel par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires

FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*